

devraient s'y conformer alors que le ministre du Travail a participé à des négociations qui ont débouché sur une augmentation beaucoup plus élevée?

**Le très hon. M. Trudeau:** Je demande avec plaisir au ministre du Travail de répondre à cette question.

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, j'ai un très grand respect pour le chef de l'opposition. Je ne pense pas qu'il veuille induire la Chambre en erreur, même involontairement. Or, s'il lit le hansard d'hier, il verra que la grève dans l'industrie des remorqueurs a été réglée sans l'aide du gouvernement ou du ministre du Travail. C'est une affirmation juste, à mon avis, car elle représente les sentiments unanimes du bureau de conciliation nommé pour régler cette grève et pour examiner les salaires en vigueur avant la signature de la convention collective, la productivité et d'autres facteurs. J'ai bien précisé dans ma déclaration d'hier, et je saisis aujourd'hui l'occasion pour répéter avec une certaine satisfaction, que depuis deux ans que je suis ministre du Travail je n'ai jamais usé de persuasion ou d'une influence exagérée envers l'une ou l'autre partie pour le règlement de différends.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Ne nous lançons-nous pas maintenant dans un débat? Je signale aux députés que le temps nous presse.

**L'hon. M. Stanfield:** En toute déférence, monsieur l'Orateur, c'est un sujet très important. Je voudrais adresser une autre question au ministre du Travail; je ne pense pas avoir mal interprété ses paroles. Comment peut-il s'attendre que les postiers et autres employés acceptent le principe directeur qui propose un plafond de 6 p. 100 pour les augmentations de salaires, étant donné les faits exposés hier par le ministre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je répète au ministre et au chef de l'opposition que nous nous engageons dans une discussion ou une controverse. Même si l'affaire est très importante, je le reconnais, je propose que nous passions à un autre sujet.

## L'ÉNERGIE

LES RUMEURS D'ALLÈGEMENT DES RESTRICTIONS AMÉRICAINES SUR L'IMPORTATION DE PÉTROLE CANADIEN—L'EXPORTATION DE GAZ CANADIEN

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement des États-Unis lui a-t-il fait [L'hon. M. Stanfield.]

part de son intention de relâcher les restrictions sur l'importation aux États-Unis de pétrole canadien? Si le ministre a des nouvelles, nous dirait-il quels seront vraisemblablement les nouveaux quotas et si cet allègement a quelque rapport avec une entente entre les deux gouvernements au sujet de l'exportation de gaz naturel canadien?

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Je n'ai reçu aucun avis officiel d'un adoucissement des restrictions, monsieur l'Orateur, bien que des rumeurs à ce sujet aient paru dans les journaux. Nous n'avons reçu aucune note officielle au sujet d'un allègement des restrictions.

Pour ce qui est de la dernière partie de la question du député, il n'est sûrement pas question d'une entente aux termes de laquelle tout allègement des restrictions dépendrait de la mise en disponibilité d'une plus grande quantité de gaz canadien. Il appartient à l'Office national de l'énergie de décider s'il y a excédent de gaz canadien. Le gouvernement ne saurait conclure une telle entente. Comme je l'ai signalé dans plusieurs discours, plus le marché du pétrole sera considérable, plus il y aura de travaux d'exploration et plus il y aura de chances de découvrir de nouveaux gisements de gaz.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Comme des compagnies américaines ont adressé des demandes à l'Office national de l'énergie en vue de l'exportation de neuf trillions et demi de pieds cubes de gaz canadien aux États-Unis et que la décision finale parviendra au cabinet sous la forme de recommandations de l'Office national de l'énergie, le ministre assurerait-il à la Chambre que le gouvernement n'approuvera aucune exportation de ce genre avant que la question ait été soumise au Parlement?

**L'hon. M. Greene:** Monsieur l'Orateur, si je prenais un tel engagement, ce serait empiéter sur un statut de la Chambre. L'Office national de l'énergie a été créé par un statut et chargé de prendre les décisions à cet égard. Lorsque les membres de cet Office siègent à ces audiences, ils exercent un pouvoir judiciaire. Je n'interviens jamais dans leurs délibérations. Le cabinet recevra leurs recommandations et décidera de la suite à leur donner dans le cadre de ses travaux ordinaires.

## L'ADMINISTRATION

LA LIVRAISON PAR MESSAGERS DES CHÈQUES DE PENSIONS ET AUTRES

**M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent):** Je voudrais adresser une question au ministre